



Section des Bibliothèques Juridiques de l'IFLA

www.ifla.org/VII/s48/index.htm

Rapport annuel 2007 – Rapport 2001 / 2006

Le projet d'un Groupe de Discussion des Bibliothèques Juridiques revient, à l'origine, à Roger Parent, alors délégué général de l'American Association of Law Libraries (AALL) et à Holger Knudsen, alors Président de l'International Association of Law Libraries (IALL). En 2001, en effet, il leur apparut curieux, et, pour le moins, insatisfaisant, que différents types de bibliothèques spécialisées disposent de leur propre section à l'IFLA tandis que les bibliothèques juridiques, de loin les plus nombreuses, ne soient pas représentées au moyen de leur propre section.

Les bibliothécaires spécialisés en droit pouvaient déjà envisager leurs problèmes communs et échanger leurs opinions lors de rencontres internationales. C'était particulièrement le cas avec l'International Association of Law Libraries, le Joint Study Institute de plusieurs associations anglophones et la Foreign, Comparative, and International Special Interest Section de l'AALL.

Il n'était pas moins vrai, cependant, que des collègues issus de nombreux pays et cultures (juridiques) ne pouvaient participer à ces rencontres ou, du moins, y participer de manière régulière. Aussi, un Groupe de Discussion des Bibliothèques Juridiques (dans la perspective éventuelle d'en faire une section de l'IFLA) fut mis sur pied avec l'objectif de toucher des collègues qui n'avaient pas d'autres possibilités que d'assister aux réunions de l'IFLA et ce dans le but de se rencontrer, d'échanger des points de vue et, peut-être, d'intégrer un réseau.

Le Conseil d'Administration de l'IFLA autorisa la création de ce groupe en 2001 pour une durée de trois ans, délai qui fut renouvelé en 2003.

Le Groupe de Discussion des Bibliothèques juridiques parraina et mis sur pied des programmes lors de sessions de l'IFLA à Glasgow en 2002 : "Le droit d'accès du citoyen à l'information juridique fondamentale". Intervenants : JOE URY (Londres) et ROSEMARY EVERETT (Edinbourg) ;

À Berlin, en 2003 : "Aspects légaux et nouvelles structures de la fourniture d'information". Intervenants : HARALD MÜLLER (Heidelberg) et ULRIKE JUNGER (Berlin) ;

à Buenos Aires, en 2004 : "Argentine et Brésil : actualité du droit". Intervenants : DÉBORA GOZZO (São Paulo) et TEODORA ZAMUDIO (Buenos Aires) ;

et à Oslo, en 2005 : "l'internationalisation du droit : l'enseignement, les étudiants, la recherche et la bibliothèque". Intervenants :

Le succès de ces quatre sessions confirma l'hypothèse selon laquelle existait le besoin de créer un lieu de convergence pour les bibliothèques juridiques au sein de l'IFLA.

Le nombre de participants fluctua entre 50 et 70 et nombre d'entre eux, jusqu'alors, n'avaient pas participé à des rencontres de bibliothécaires spécialisés en droit à un niveau international.

A la suite de la session d'Oslo, et sur la demande de Claire Germain, Présidente de l'American Association of Law Libraries et de Jules Winterton, Président de l'International Association of Law Libraries, le Conseil d'Administration de l'IFLA vota la création d'une section permanente des bibliothèques juridiques de l'IFLA le 06 décembre 2005 et désigna Holger Knudsen comme coordinateur jusqu'aux élections prévues en 2006.

La première session de cette nouvelle section eut lieu à Séoul en 2006 et comporta deux interventions : "Comment créer, développer et soutenir les associations de bibliothèques juridiques" et "Etablir une section des bibliothèques juridiques au sein de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions - Opportunités, Problèmes et Etapes". Intervenants: SUSAN FOX (Chicago) et HOLGER KNUDSEN (Hambourg).

En 2006, les membres du comité permanent furent élus par les adhérents dont le nombre s'élève aujourd'hui à 34. Les collègues dont les noms suivent furent élus et répartirent entre eux les postes d'officiers lors de leur première réunion à Durban le 18 août 2007 : [liste des Officiers et des membres du comité permanent](#)

La session de la section, le 19 août 2007, à Durban, s'intitula "Libre-accès au droit et à l'information juridique pour la Démocratie et les Droits de l'Homme ". Les intervenants étaient AMANDA BARRATT, Université du Cap Afrique du Sud, (Introduction) ; RICHARD DANNER, Duke University ("L'importance du libre-accès aux sources secondaires") ; MERLE RUFF, South African Legal Information Institute et SHERYL LUTHULI, Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud ("L'importance du libre-accès aux sources primaires ») et CECILIE BUTENSCHØN MARIRI, Southern and Eastern Regional Centre for Women's, Harare (« L'effet bousier : apporter le droit aux individus en Afrique du Sud et de l'Est »). 73 collègues y assistèrent.

La section n'en est encore qu'à son commencement, et il reviendra au nouveau Comité permanent d'attirer de nouveaux membres dans le but d'atteindre le nombre requis de 40 membres au minimum et de concevoir une politique.

Un texte sur les missions de la section et une brochure ont déjà été conçus par Claire Germain, Secrétaire, et adoptées par le Comité permanent.

Claire Germain est également chargé des préparatifs d'une session à Québec. Trois sessions offriront un intérêt majeur pour les bibliothécaires spécialisés en droit, de même qu'une réception organisée par les collègues de la bibliothèque de droit de Québec et plusieurs visites de bibliothèques, y compris des bibliothèques juridiques.

I Programme relatif au droit québécois et aux bibliothèques numériques. « La recherche dans une juridiction mixte : une perspective québécoise ». Une description de l'évolution du système juridique québécois, unique dans le monde. Le centre d'accès à l'information juridique (The Center for Access to Legal Information)

II L'authentification du droit sous forme numérique. Co-organisé avec les sections Bibliothèques gouvernementales et Publications officielles et information gouvernementale

« Le sceau d'approbation : le droit officiel et authentique sous format numérique ». Vers l'authentification de l'information légale officielle et numérique, « le monde du droit ». L'accès permanent et les enjeux de conservation, en particulier pour l'information numérique native sans équivalent imprimé. Etudes sur la situation aux Etats-Unis (AALL 50 state survey/GLIN), en Europe et au Canada.

III Préservation et conservation des objets numériques (floppies, CE, DVD, cassettes vidéo, etc.) Co-organisé avec les sections Préservation et conservation et Technologie de l'information